



## BULLETIN MUNICIPAL



Année 2024



## LE MOT DU MAIRE ET DE SON EQUIPE

Chères Saint Martinoises, Chers Saint Martinois,

La revue des actions menées cette année 2024 permet de dresser un premier bilan d'activité et me donne l'occasion de remercier chaleureusement les membres de mon équipe municipale.

Le 11 août dernier a été un moment d'émotions fortes car Gilles CHEROT, petit-fils de Jeanne CHEROT reconnue « Juste parmi les Nations », dévoilait une plaque sur notre ancienne école, en l'honneur de sa grand-mère.

L'apparition d'une nouvelle signalisation sur nos lieux-dits permet de mieux respecter et transmettre la mémoire de notre patrimoine rural, fermes, hameaux et habitations de notre riche campagne.

Le toilettage et la remise en beauté de notre Hospice Léonie situé face à l'Eglise et soumis de ce fait aux règles des monuments classés, est un hommage à l'histoire de notre commune. *Pour mémoire, l'Hospice Léonie fut donné en 1857 par la princesse Léonie de Béthune à la commune de St Martin pour abriter un hospice.*

La commission départementale de fleurissement « Paysages de nos Villes et Villages fleuris » de la Sarthe maintient et renforce notre 3ème pétale (sur 5 maximum) à l'issue de sa visite au mois de juillet dernier sur notre commune. Elle nous encourage vivement à poursuivre l'embellissement de nos trottoirs et rues bordées de pierres anciennes, de notre mairie, de nos lieux de mémoire et de notre église, autant d'écrans préservant le cœur de notre village. Un impératif : semer, planter roses trémières, capucines, giroflées, pensées, iris, glaïeuls, tulipes, jacinthes et adopter pour nos buissons la taille douce... Au programme : engazonnement et aménagement paysager de la rue et de la place de l'Eglise, plantation d'un verger solidaire sur la prairie du Bas Bourg, des arbres sur le terrain contigu à notre cimetière, proscrire les bâches plastiques et ameublir les massifs avec des copeaux issus du déchetage...

La finalisation de la remise en état de la route VC102, met un terme aux difficultés de circulation sur cette voie.



L'aménagement de notre lotissement Nicolas EDET poursuit sa route et nous sommes actuellement en attente du permis d'aménager.

Les résultats du recensement de février 2024 montrent une augmentation de notre population de 7% ce qui représente 186 habitants.

De nombreux chantiers nous attendent pour 2025 et votre maire et son équipe travaillent pour obtenir les subventions nécessaires à nos investissements et laisser aux prochaines générations des finances saines. Nous aborderons ces chantiers avec enthousiasme et le sentiment d'être utile à notre commune.

Il n'échappe à personne que dans notre société fracturée, divisée, la commune reste un repère à portée de chacun dans un environnement rural où l'humain compte tant. Elle demeure un pôle de stabilité qui contraste avec la tentation du déchirement. Elle est le symbole du service public, elle l'incarne, elle garantit sa continuité sur notre territoire. La commune crée du lien avec chaque habitant et rassemble les bonnes volontés, elle donne un visage à notre territoire, à ses habitants, travailleurs de la ville et de la terre, retraités. A travers les actions de chacun pour moderniser notre commune, nous donnerons sens à la République.

Enfin je souhaite que chacun d'entre vous, retrouve ses yeux d'enfant devant nos illuminations de Noël qui habilleront St Martin en cette fin d'année 2024 et début 2025. Je vous souhaite de très heureuses fêtes de fin d'année avec vos familles et vos proches.

En attendant je vous invite à nous retrouver à notre cérémonie des vœux pour notre traditionnelle rencontre de partage le samedi 18 janvier 2025 à 16 h, dans la salle Jeanne CHEROT.

Avec l'équipe municipale, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année, porteuse de santé, joie, bonheur et fraternité pour l'année 2025.

Le Maire, Patricia EDET





## COMMISSIONS MUNICIPALES POUR 2020-2026

### Conseil Municipal :

- Mme Patricia EDET, *maire*
  
- Mme Cécile RICHARD, *1<sup>ère</sup> adjointe*
- M. Jacques BROUARD, *2<sup>nd</sup> adjoint*
  
- Mme Noémie BARBIER, *conseillère municipale*
- M. Charles BLOT, *conseiller municipal*
- Mme Dorothée BORUTA, *conseillère municipale*
- M. Frédéric DOITEAU, *conseiller municipal*
- Mme Pamela GAUCHER, *conseillère municipale*
- Mme Nicole PELTIER, *conseillère municipale*
- M. Guillaume WAGNER, *conseiller municipal*

### Commissions municipales :

- Travaux et finances :
  - L'ensemble du Conseil Municipal
  
- Commissions présidées par Mme Cécile RICHARD :
  - Pour la communication et la création d'évènements intergénérationnels : Mmes Noémie BARBIER, Patricia EDET, Pamela GAUCHER et Nicole PELTIER, ainsi que Mrs Charles BLOT, Jacques BROUARD et Guillaume WAGNER
  - Pour la rédaction du bulletin municipal : Mmes Patricia EDET et Nicole PELTIER, ainsi que Mrs Charles BLOT, Jacques BROUARD et Guillaume WAGNER
  - Pour la communication auprès des habitants (site internet) : Mme Patricia EDET et M. Jacques BROUARD
  
- Commission présidée par M. Jacques BROUARD :
  - Pour le Perche Sarthois et le patrimoine : Mmes Patricia EDET et Nicole PELTIER, ainsi que M. Frédéric DOITEAU



## **Désignation des représentants aux différents organismes :**

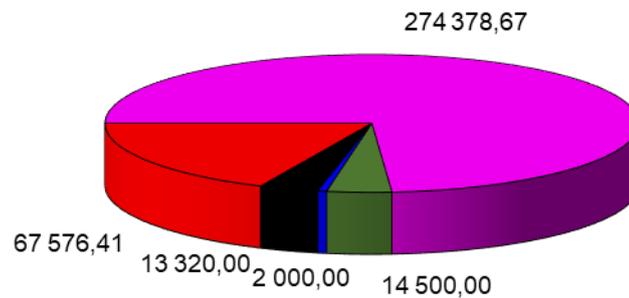
- **Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (conseillers communautaires) :**
  - Titulaire : Mme Patricia EDET
  - Suppléante : Mme Cécile RICHARD
  
- **Pays du Perche Sarthois :**
  - Titulaire : M. Jacques BROUARD
  - Suppléante : Mme Patricia EDET
  
- **SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de la Vive Parence :**
  - Titulaires : M. Jacques BROUARD et Mme Nicole PELTIER
  - Suppléants : Mrs Frédéric DOITEAU et Guillaume WAGNER
  
- **Commission communale des impôts directs :**
  - Titulaires : Mrs Philippe PARIS, Jacques BOULLANGER et Jean-Pierre THOMAS ainsi que Mmes Lucette JULEN, Noémie BARBIER et Pamela GAUCHER
  - Suppléants : Mrs Patrice GUY et Charles BLOT ainsi que Mmes Nicole PELTIER, Dorothée BORUTA et Cécile RICHARD
  
- **Correspondant à la défense :**
  - M. Guillaume WAGNER
  
- **Commission de contrôle des listes électorales :**
  - Titulaire : Mme Noémie BARBIER
  - Suppléant : M. Charles BLOT
  
- **Commissions thématiques permanentes communautaires :**
  - Solidarité, jeunesse et sports : Mme Patricia EDET et M. Frédéric DOITEAU
  - Agriculture et ruralité : M. Charles BLOT
  - Environnement : M. Jacques BROUARD
  - Tourisme, culture et communication : Mme Nicole PELTIER
  - Finances : Mmes Patricia EDET et Cécile RICHARD
  
- **Correspondant à la sécurité routière :**
  - M. Jacques BROUARD



## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

### Dépenses d'investissement : 371 775,08 €

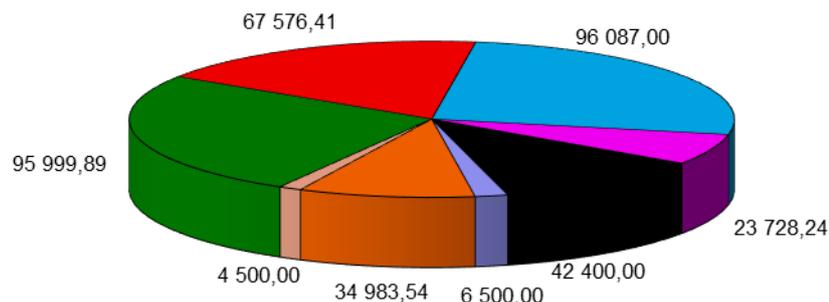
	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
travaux (dont le lotissement Nicolas EDET »	274 378,67	73,80
matériel et mobilier	14 500,00	3,90
logiciels informatiques	2 000,00	0,54
remboursement capital des emprunts (11 820 €) et cautions (1 500€)	13 320,00	3,58
déficit reporté de 2023	67 576,41	18,18



en euros

### Recettes d'investissement : 371 775,08 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
virement de la section de fonctionnement	95 999,89	25,82
excédent de fonctionnement capitalisé	67 576,41	18,18
dépôts et cautionnement (1 500 €) et emprunt d'équilibre (94 587 €)	96 087,00	25,85
dotation aux amortissements	23 728,24	6,38
subventions : Communauté Communes, Etat, Région, Conseil Dépt	42 400,00	11,40
FCTVA (6 400 €) - Taxe aménagement (100 €)	6 500,00	1,75
produit de cession terrain lotissement	34 983,54	9,41
remboursement avance du budget assainissement	4 500,00	1,21



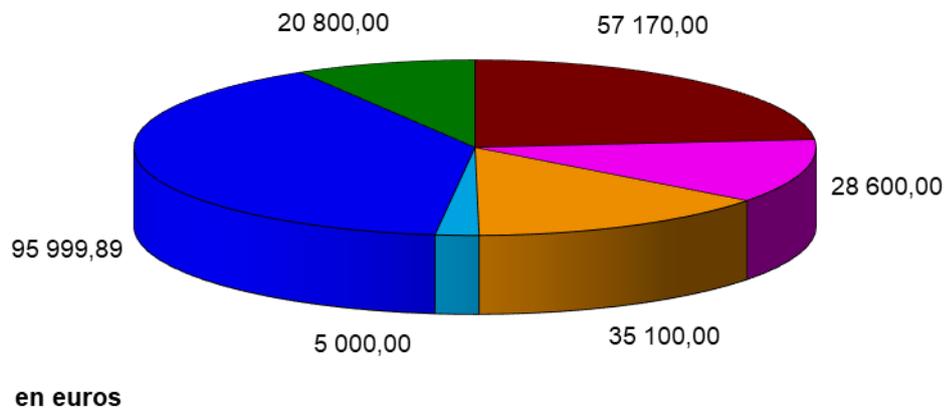
en euros



## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

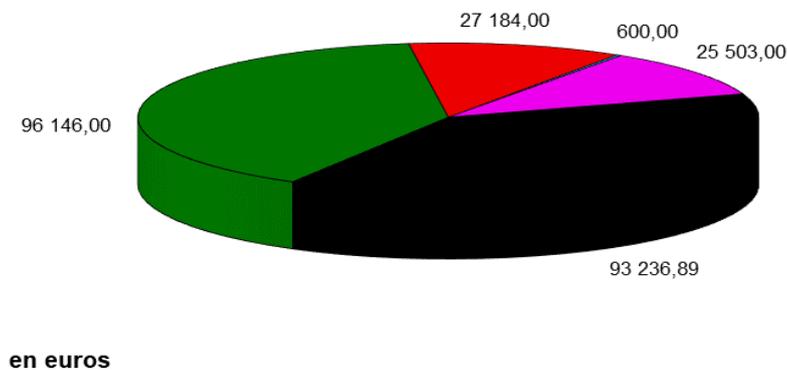
### Dépenses de fonctionnement : 242 669,89 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
charges à caractère général	57 170,00	23,56
charges du personnel	28 600,00	11,79
autres charges de gestion courante	35 100,00	14,46
charges financières	5 000,00	2,06
virement en investissement	95 999,89	39,56
atténuation de produits (16 600 €) et dotation aux amortissements (4 200 €)	20 800,00	8,57



### Recettes de fonctionnement : 242 669,89 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
impôts et taxes	96 146,00	39,62
dotations, subventions et participations	27 184,00	11,20
produits des services et du domaine	600,00	0,25
autres produits de gestion courante (locations)	25 503,00	10,51
excédent reporté de 2023	93 236,89	38,42





## POINT SUR L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

AU 31 DECEMBRE 2024

Nous tenons à vous communiquer le bilan de l'endettement de la commune au 31 décembre 2024.

Depuis janvier 2015, la commune n'a pas contracté de nouveaux emprunts pour financer ses investissements. Ils ont été réglés par l'obtention de subventions et par autofinancement.

Lors d'un prochain bulletin, nous vous adresserons un bilan détaillé des actions proposées et des travaux réalisés de 2020 à juin 2025.

Actuellement, la commune supporte, sur son budget communal, deux emprunts qui ont été réalisés pour le financement des travaux suivants :

- **Rénovation de la maison du PN en logement locatif :**

Prêt de 140 643 € de 2008 à mars 2032 – taux fixe 4.91 %

Capital dû au 31 décembre 2024 : 62 820.23 €

Echéance annuelle de 10 063.40 € (capital et intérêts)

- **Construction des trois garages pour les logements locatifs à l'Hospice Léonie :**

Prêt de 70 000 € de janvier 2015 à janvier 2029 – taux fixe 3.85 %

Capital dû au 31 décembre 2024 : 22 694.49 €

Echéance annuelle de 6 230.02 € (capital et intérêts)

Ce qui représente des échéances annuelles de 16 293.42 € (capital et intérêts)

Nous vous rappelons que la commune perçoit des loyers pour ces quatre locations qui s'élèvent à 21 301.56 € par an et qui permet de couvrir ces échéances d'emprunt.

A la date du 31 décembre 2024, il reste à la commune une somme de 85 514.72 € de capital à rembourser ce qui représente un montant d'endettement par habitant de 486.88 € soit 23 % de notre budget d'investissement.

Le conseil municipal gère « en bon père de famille » le budget communal de notre village tout en mettant en œuvre des investissements et des propositions d'actions en faveur de ses habitants pour améliorer leur cadre de vie.





## LES TRAVAUX en 2024

### **Effectués :**

- Changement des panneaux de lieudits
- Changement des portes d'entrée, des fenêtres et des volets sur les 3 logements communaux de l'Hospice Léonie
- Réfection extérieure de l'atelier municipal
- Réfection de la route communale VC102, 2<sup>nd</sup>e tranche

### **En cours :**

- Futur lotissement « Nicolas EDET » : en attente du permis d'aménagement
- Création d'un verger solidaire sur le terrain à proximité de la station d'assainissement des eaux usées et plantation d'arbres derrière le cimetière
- Travaux paysagers Rue et Place de l'Eglise
- Sécurité routière : zone 30 sur l'ensemble du bourg et étude de la mise en place d'un dispositif de ralentissement
- Mise en place de panneaux pour les hameaux « Les Chalumeaux » et « Le Pressoir »

### **En projet :**

- Travaux dans l'Eglise : désordre sur la charpente et/ou la maçonnerie, en attente d'un diagnostic de l'Architecte des Bâtiments de France
- Audit énergétique sur les bâtiments communaux (mairie/salle, les 3 logements de l'Hospice Léonie et la maison du PN)
- Passage de l'éclairage public en LED
- Mise en place de 2 plaques commémoratives sur la salle Jeanne CHEROT et sur la maison du Passage à Niveau en mémoire du bombardement de juin 1944
- Concertation avec le Conseil Départemental et la Région pour une mise en sécurité du cheminement des piétons vers l'arrêt de bus scolaire au hameau « Les Chalumeaux »



## AGENDA 2024

- **Cérémonie des vœux :**

Le samedi 13 janvier le village réuni dans la salle Jeanne CHEROT s'est retrouvé autour de nos élus sénateurs, député, régionaux, départementaux, communautaires, pour déguster la galette autour du verre de l'amitié

- **La cérémonie du 08 mai**

Cette commémoration a permis aux habitants réunis autour de notre maire et de ses adjoints de se recueillir et de déposer une gerbe en l'honneur des victimes de la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale et des « Justes » de notre village

- **2<sup>ème</sup> édition de la fête du village :**

A l'initiative de l'équipe municipale, le village s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin dans la salle municipale. Dans une atmosphère conviviale, les habitants se sont retrouvés autour d'animations.

Les enfants ont pu faire le tour du village, en selle sur les poneys mis à disposition du Haras de la Pellois, qui ont de nouveau répondu présents.

Les jeux prêtés gratuitement par Jérôme TOBEILEM, de « A Tous Jeux », ont permis à tous, petits et grands, de passer d'agréables moments.

- **Paysages de nos Villes et Villages fleuris :**

Forts de nos 2 prix obtenus en 2023, nous nous sommes de nouveau inscrits à la démarche « Paysages de nos Villes et Villages fleuris » 2024, un jury composé de 4 membres est venu dans notre village le 04 juillet dernier.

La remise des prix a eu lieu le 15 octobre à LA MILESSSE, et nous sommes heureux de vous annoncer que **notre commune garde ses 3 pétales.**





- **Cérémonie du 14 juillet :**

Les habitants du village réunis autour du Conseil Municipal ont célébré la Fête Nationale auprès du monument dédié aux enfants de St Martin morts pour la France et se sont recueillis sur la stèle érigée en l'honneur des Justes de St Martin

- **Cérémonie du 11 août : 80 ans de la Libération**

Le 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée des troupes Américaines à St Martin a été célébré sous un grand soleil.

Plusieurs temps forts ont marqué cette journée.

Tout d'abord, Gilles CHEROT a dévoilé la plaque « Salle Jeanne CHEROT » en mémoire de sa grand-mère, institutrice et secrétaire de mairie, qui de 1942 à 1944 a permis aux enfants RAB et FRYDMAN d'échapper à la barbarie nazie. (Photo de la 1<sup>ère</sup> page de ce bulletin)

Ensuite, notre assemblée s'est recueillie devant la maison du PN, lieu où l'enfant Raymond PREEL, âgé de 8 ans, trouva la mort dans la destruction de sa maison bombardée par un chasseur Américain.

Sur la tombe de la jeune victime, nous avons observé une minute de silence puis La Marseillaise a été entonnée par les enfants de la commune et toute l'assistance.

Une plaque illustrant la pose d'un G.I. entouré par les enfants de la commune a été dévoilée à l'endroit exact où le cliché fut pris le 13 août 1944. Cette plaque figure aujourd'hui sur une habitation située à la sortie du bourg direction St Aubin.

A l'issue de cet après-midi bien chargé, l'assemblée a partagé le verre de l'amitié.





- **Journées du Patrimoine :**

Notre Eglise a été ouverte le dimanche 22 septembre

- **Cérémonie du 11 novembre :**

L'armistice mettant fin à la Guerre de 1914-1918 a été célébré et a donné lieu à la dépose de gerbes de fleurs en l'honneur des enfants de St Martin tombés ou blessés au cours de ce 1<sup>er</sup> conflit et des Guerres suivantes

- **Messe célébrée dans notre Eglise :**

En l'honneur de la Saint Martin, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, un office religieux a été célébré le dimanche 17 novembre.

Cette messe figure maintenant dans le programme officiel de la paroisse de La Ferté Bernard.

- **Pour nos jeunes de moins de 12 ans :**

Un spectacle de Noël « Mon jardin des quatre saisons » a réuni les enfants de Saint Martin des Monts et de Villaines la Gosnais le dimanche 08 décembre 2024.

27 enfants de Saint Martin des Monts étaient conviés à cet après-midi, seuls 3 enfants ont participé à cette animation.

Rappelons que ce spectacle est offert aux enfants des familles des deux villages et pris en charge par les budgets respectifs (coût du spectacle en 2024 : 704 euros TTC + 200 euros environ pour le goûter).

- **Pour nos aînés et nos deux agents communaux :**

32 habitants de notre commune, ainsi que nos deux agents communaux ont reçu 20 euros de chèques cadeaux « Acheter Fertois ».

Ces chèques cadeaux seront à dépenser selon leurs envies dans toutes les enseignes partenaires du réseau « Acheter Fertois ».



## AGENDA 2025

- Samedi 18/01/2025, cérémonie des vœux à 16 h
- Jeudi 08/05/2025, commémoration de la fin de la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale et hommage aux Justes de St Martin
- Samedi 28/06/2025, fête du village >> plus d'infos à venir
- Lundi 14/07/2025, Fête Nationale
- Samedi 20 et dimanche 21/09/2025, journées du patrimoine
- Mardi 11/11/2025, commémoration de l'Armistice de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale et hommage aux Victimes de toutes les Guerres



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- **Inscriptions sur les listes électorales :**

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à venir se faire connaître à la mairie afin de s'inscrire sur les listes électorales et ce, munis de leur carte d'identité et de la carte électorale de leur ancien domicile.

- **Cartes d'identités et passeports :**

Cette démarche se fait à la mairie de LA FERTE BERNARD uniquement sur RDV en appelant le 02 43 60 72 72, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- **JAPD – Journée d'Appel de Préparation à la Défense :**

Les jeunes (**garçons et filles**) sont tenus de **se faire recenser dès le jour de leurs 16 ans et au plus tard à la fin du mois suivant**, à la mairie en se munissant du livret de famille des parents.

L'attestation de recensement sera exigée lors des inscriptions au permis de conduire, aux examens ou concours, ...

**Attention :** Aucune copie ne pourra être fournie en cas de perte de l'original !!

**Rappel :** Le correspondant Défense sur notre commune est M. Guillaume WAGNER.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

- Adresse : 25, rue Jean Courtois – 72400 LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 02 43 60 72 71
- Mail : [contact@huisne-sarthoise.com](mailto:contact@huisne-sarthoise.com)
- Site internet : [www.huisne-sarthoise.com](http://www.huisne-sarthoise.com)

- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :**

Ce document est la référence à suivre depuis le 08 février 2021 pour toutes les règles d'urbanisme et ce **pour l'ensemble des 33 communes de l'Huisne Sarthoise.**

Ce document précise les règles d'urbanisme pour les nouvelles constructions, les agrandissements, ... ainsi que les **zones constructibles ou non.** Il précise également les obligations pour la réalisation des espaces verts et le classement des espaces boisés.

**Tout arrachage de haies et toute coupe d'arbres à hautes tiges est soumis à autorisation.**

Lors de travaux extérieurs (modification de la façade, modification de la toiture, piscine, ...), ou de construction nouvelle (destiné à l'habitation, pour un garage ou un abri de jardin, ...), **il est obligatoire de déposer en mairie soit un permis de construire soit une déclaration préalable de travaux avant tout commencement des travaux.**

Pour en savoir plus : <https://www.huisne-sarthoise.com/le-plan-local-durbanisme-intercommunal/>

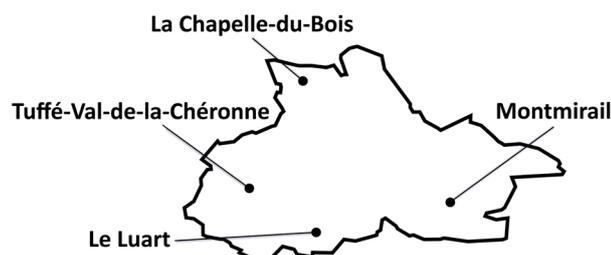
- **France services : un accompagnement pour les démarches en ligne**

Les conseillères France services accompagnent les habitants du territoire dans leurs démarches en ligne auprès de onze organismes.

Toutes les personnes souhaitant être aidées pour déclarer leurs revenus, demander une aide au logement, préparer leur retraite, faire face à un litige... peuvent rencontrer les conseillères France services.

Chacune des 33 communes du territoire est située à moins de 12 minutes en voiture d'une des quatre antennes de l'intercommunalité.

Les conseillères répondent aux questions et accompagnent dans les démarches administratives des partenaires suivants : La Poste, France Travail, les allocations familiales (CAF), l'assurance maladie (CPAM), l'assurance retraite (CARSAT), la Mutualité sociale agricole (MSA), l'agence nationale des titres sécurisés (France titres), les finances publiques (DDFIP), le point-justice, France rénov' et chèque énergie.





#### Antennes et permanences :

- Tuffé-Val-de-la-Chéronne – Mairie – 2, rue des Noyers, le lundi de 10h à 13h et de 14h à 17h
- Le Luart – Mairie - 6, rue Roland du Luart, le mardi de 10h à 13h et de 14h à 17h
- La Chapelle-du-Bois – Bibliothèque – 2, rue de Mamers, le jeudi de 10h à 13h et de 14h à 17h
- Montmirail – Mairie – 11, place du Château, le mercredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

Prise de rendez-vous conseillée. Contact : 02 59 29 07 48 ou [franceservices@huisne-sartheois.com](mailto:franceservices@huisne-sartheois.com).

Plus d'infos : [huisne-sartheois.com/cadre-de-vie/france-service/](http://huisne-sartheois.com/cadre-de-vie/france-service/)

- **Le Relais Petite Enfance accompagne les parents et les assistant(e)s maternel(le)s**

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les assistant(e)s maternel(le)s.

Les parents peuvent se renseigner sur les différents modes d'accueil pour le jeune enfant et être accompagnés lorsqu'ils ont recours à un(e) assistant(e) maternel(le) ou garde d'enfant à domicile.

Les animatrices reçoivent les familles sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis après-midi et le mercredi matin dans les Pep's situés au 20, place Saint-Julien à La Ferté-Bernard et au 5, chemin des écoliers à Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

#### Soutien des assistants maternels :

Les assistant(e)s maternel(le)s s'y retrouvent pour échanger, s'informer et participer aux ateliers « jeux et rencontres » avec les enfants qu'ils/elles accueillent.

Ces ateliers sont également itinérants sur plusieurs communes du territoire : Avezé, Cherré-Au, Lamnay, La Chapelle-du-Bois, Saint-Maixent et Sceaux-sur-Huisne.

Des animations ponctuelles sont aussi proposées : visite de la Chèvre-Rie de Théligny, activités au centre équestre les Mille Sources à Saint-Maixent, spectacle au Centre Musical de Roussigny à Saint-Ulphace, animations à la médiathèque-ludothèque de La Ferté-Bernard, expositions au centre culturel La Laverie, activités aux jardins des amis de l'abbaye de Tuffé, séances d'éveil musical avec une musicienne, ...

Les personnes intéressées par les métiers de la petite enfance (assistant maternel, accompagnant éducatif petite enfance, ...) peuvent se rapprocher du RPE.

#### Prêt de matériel :

Le Relais Petite Enfance propose aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s un service de « prêt de matériel de puériculture ». Les professionnels peuvent emprunter, sur une période de 3 mois renouvelable une fois et à titre gratuit, des équipements : chaise haute, lit pliant en bois avec matelas, poussette et siège auto.

Plus de renseignements : 02 43 93 07 07 ou [relaispetiteenfance@huisne-sartheois.com](mailto:relaispetiteenfance@huisne-sartheois.com)

Plus d'infos : [huisne-sartheois.com/petite-enfance](http://huisne-sartheois.com/petite-enfance)





- **HTH « Hébergement Temporaire chez l'Habitant »**

Un dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) est proposé aux jeunes afin qu'ils bénéficient d'un logement à proximité de leur lieu de travail ou de formation.

Les hébergeurs :

L'hébergeur, dont l'habitation dispose d'une chambre ou d'une annexe meublée avec accès à une salle de bain et une cuisine privative ou commune, bénéficie d'une indemnité de séjour et partage une expérience enrichissante.

Les propriétaires intéressés peuvent contacter l'association Le Flore Habitat.

Les hébergés :

Les jeunes bénéficiaires de ce service sont âgés de 15 à 30 ans et en situation de formation, de stage, d'apprentissage ou en mobilité professionnelle. Le coût est abordable puisqu'ils sont parfois obligés de cumuler deux hébergements (lieu de formation / lieu de stage ou apprentissage), soit 15€ à 17€ par nuit plafonnée à 250 à 270 € par mois. Le préavis de départ est d'une nuit.

Contact : Association Le Flore Habitat Jeunes - 02 43 81 27 55

Plus d'informations [flore-habitatjeunes.org/hebergement-temporaire-chez-lhabitant](http://flore-habitatjeunes.org/hebergement-temporaire-chez-lhabitant)



- **Le guichet unique de l'habitat**

Le guichet unique de l'habitat permet d'obtenir des conseils gratuits et des aides pour les travaux d'amélioration de son logement principal privé.

Il est ouvert à tous, quel que soit les revenus.

Un conseiller du cabinet INHARI aide à identifier les travaux pertinents et éventuellement à monter le dossier pour recevoir des subventions, notamment « MaPrimeRénov' ».

Les permanences :

Jours	Horaires	Lieux
Lundi	9h30 - 12 h	La Ferté-Bernard Communauté de communes
1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> mardi du mois	10h - 13h	Le Luart Mairie
2 <sup>e</sup> jeudi du mois	14h - 16h30	La Chapelle-Saint-Rémy Mairie
4 <sup>e</sup> mardi du mois	14h - 16h	Lamnay Mairie

Prise de rendez-vous au 02 61 67 18 75 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h.



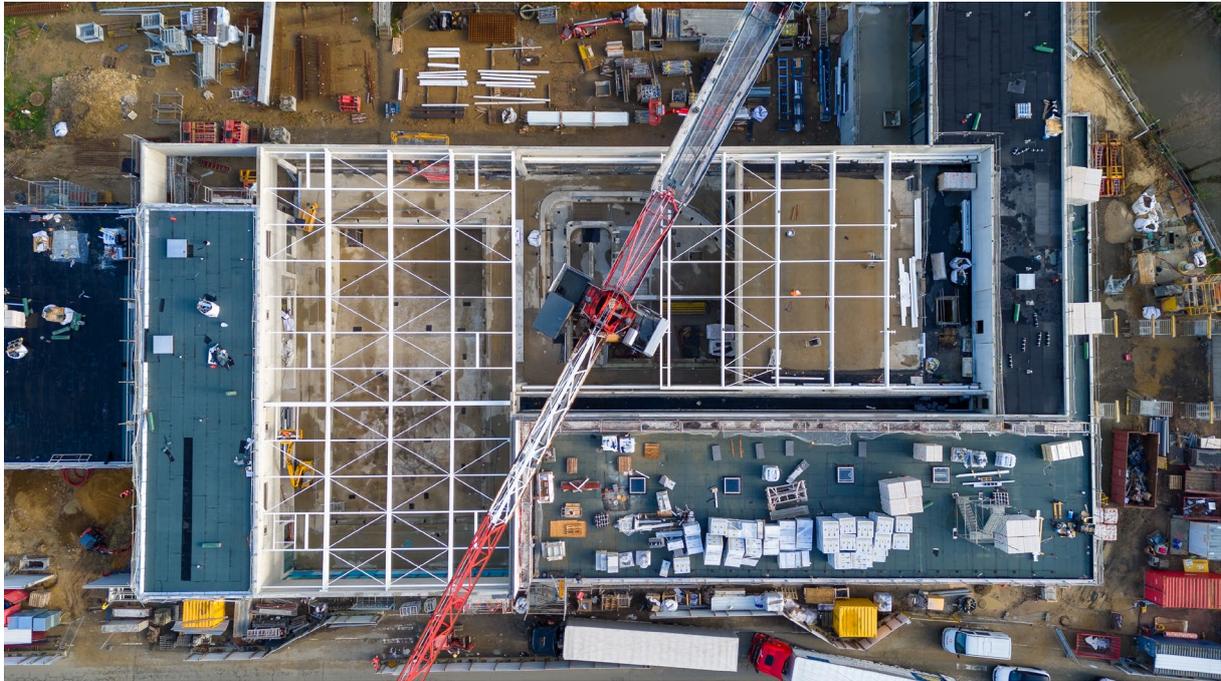
- **Centre aquatique : ouverture prévue avant l'été**

Équipement sportif et de loisirs très attendu par les habitants, le centre aquatique intercommunal devrait ouvrir ses portes en avril 2025.

Situé à la place de l'ancienne piscine d'été à La Ferté-Bernard et d'une superficie de plus de 600 m<sup>2</sup>, l'équipement pourra accueillir jusqu'à 615 personnes et proposera une offre adaptée à différents publics : scolaires, associations, familles, sportifs...

Le bassin sportif de 25 mètres de longueur sera plutôt dédié aux sessions sportives et éducatives. Le couloir de marche, les plaques à bulles et les jets massants du bassin multifonction séduiront quant à eux les usagers visant le loisir et la détente. Les plus jeunes barboteront dans une pataugeoire de 40 m<sup>2</sup> agrémentée de jeux.

A l'étage, sauna, hammam, douches massantes, grotte de sel, solarium et zone de repos composeront l'espace bien-être alors que les abords du centre aquatique seront agrémentés d'une plage végétale et de jeux aquatiques.





## SERVICES POUR LES HABITANTS

- **Action en faveur des jeunes :**

Pour bénéficier des activités présentes sur le territoire communautaire, une aide est proposée à nos jeunes.

Elle est de **40€/an avec un minimum de 10€ pour les scolaires et les étudiants jusqu'à 25 ans** sur présentation de la facture acquittée de l'organisme ainsi que d'un RIB de la famille.

- **Secours Populaire :**

Tous les 1<sup>ers</sup> jeudi de chaque mois, les bénévoles du Secours Populaire mettent à la disposition des plus démunis des denrées alimentaires, des produits d'hygiène, ....

La mairie prête gracieusement la salle Jeanne CHEROT à l'association pour tenir leur permanence.

- **Point Justice :**

Nous souhaitons porter à votre connaissance deux initiatives récentes du **Ministère de la Justice** visant à renforcer la lisibilité et l'accessibilité du réseau national de l'accès au droit.

En effet, l'ensemble des lieux d'accès au droit (autrement dit les permanences juridiques) pilotés par les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) sont désormais réunis **sous une seule et même appellation : POINT JUSTICE**, repérable au moyen d'un logo unique.

Aussi, un **numéro unique de l'accès au droit est mis en service, le 30 39**, numéro national et gratuit.

- **ENEDIS :**

Plusieurs informations à vous communiquer concernant ce fournisseur d'électricité :

- « ENEDIS à mes côtés », est le nom d'une application gratuite (disponible sur smartphones ou tablettes) qui permet en temps réel de contacter les services de dépannage, le service client, d'obtenir des informations en cas de panne, les délais de rétablissement, ...
- L'élagage aux abords des lignes électriques est indispensable pour éviter les accidents. L'absence d'entretien peut occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

**En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches** qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public.



## SALLE JEANNE CHEROT

La salle municipale est à votre disposition pour vos repas en famille ou entre amis.

D'une **capacité maximale de 30 personnes**, elle est dotée d'une cuisine spacieuse avec un équipement fonctionnel.



Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Salle :

- Habitants de la commune, pour le week-end : 205 euros
- Habitants hors commune, pour le week-end : 308 euros
- Pour tous, 1 jour en semaine (du lundi au jeudi), hors jour férié : 123 euros

Forfait chauffage : 35 euros

Vaisselle : 0,20 euros pièce

Location 1 table + 2 bancs : 3 euros





## CIMETIERE

Un règlement intérieur pour le cimetière a été mis en place depuis le 06 novembre 2024. Celui-ci sera consultable aux entrées du cimetière et à la mairie.

**Il est de notre devoir de vous rappeler que toute intervention sur une sépulture est soumise à la délivrance d'une autorisation de travaux par Le Maire ou ses Adjointes, et ce, même si ceux-ci sont effectués par une entreprise de pompes funèbres.**

### Tarifs :

- Concessions pour fondation de sépulture privée : 300 euros pour une durée de 30 ans
- Case dans le colombarium : 300 euros pour une durée de 30 ans

Suite à la réunion du Conseil Municipal en date du 05 novembre 2024, des plaquettes seront déposées sur les concessions arrivant à échéance.

Si tel est le cas, vous devez vous adresser à la mairie afin de renouveler (ou pas) votre emplacement.

Les concessions n'ayant pas fait l'objet d'un retour d'informations seront reprises par arrêté du Maire.



## SYVALORM – ORDURES MÉNAGÈRES ET DIVERSES COLLECTES

- **Jours de collecte :**

Elle a lieu le mardi des semaines impaires pour toute la commune.

**Sauf** pour la route communale VC 101 du lieu dit « La Roche » jusqu'au lieu dit « Les Braudières » où elle a lieu le lundi des semaines paires.

**Rappel :** veuillez sortir vos conteneurs et sacs jaunes la veille au soir et rentrer votre conteneur après la collecte.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au livret « Syvalorm infos » joint à ce bulletin municipal.

**Diverses collectes sur votre commune :**

- **Pour le verre et le papier :** des conteneurs sont à votre disposition à proximité de la mairie
- **Pour les piles usagées :** un collecteur est à votre disposition à l'accueil de la mairie

**Rappels :**

- Utiliser des sacs jaunes pour transporter des déchets verts ou autres, est une infraction au règlement de collecte.
- On ne peut accéder à la déchetterie, uniquement muni d'une carte d'accès nominative.
- **Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1500 € avec confiscation du véhicule en vertu des articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.**



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **La sécurité par tous et pour tous :**

Vous pouvez bénéficier de l'opération « tranquillité vacances » en signalant votre absence à la gendarmerie de LA FERTE BERNARD afin de mettre en place une surveillance de votre domicile.

**Quelques précautions à prendre en votre absence :**

- Faire suivre son courrier ou le faire prendre par une personne de confiance
- Ne pas mettre de message indiquant votre absence sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux
- Placer vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr

**Contre les vols à la fausse identité :**

- Se méfier des faux employés des Eaux, des Télécoms, d'ENEDIS, de la Poste, des faux gendarmes, pompiers ou policiers, du Syvalorm, ...
- Toujours demander à voir la carte professionnelle et ce même si la personne est en uniforme
- Ne pas laisser pénétrer les démarcheurs dans votre domicile
- Ne signer aucun papier

**N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect à la mairie ainsi qu'à la gendarmerie en faisant le 17**

- **Femmes victimes de violence :**

Les femmes victimes de violences peuvent contacter le **3919**.

Gratuit et anonyme, ce numéro a un rôle d'écoute, d'informations et d'orientation.

C'est également le numéro national de référence pour toutes les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles et/ou psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement, ...

**Attention :** ce numéro n'est pas un numéro d'urgence, il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Tandis que le « 17 » permet en cas de danger immédiat d'appeler la gendarmerie.

- **Allo Enfance en danger :**

Si vous êtes témoins d'une maltraitance infantile, vous pouvez contacter le **119**.

C'est un numéro gratuit qui est dédié à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être où des écoutants professionnels se relayent pour répondre aux appels.

Si la situation d'un enfant vous préoccupe, vous pouvez en faire part à un écoutant sans nécessairement avoir des preuves. Cet appel est confidentiel et peut être anonyme si vous le souhaitez, toutefois un juge peut décider de lever l'anonymat en cas de suite, c'est pourquoi à chaque appel le numéro de téléphone est relevé.

- **Harcèlement et Cyber Harcèlement : 3018**



## INFORMATIONS MÉDICALES

- **Maison médicale de garde :**

- Adresse : à proximité de l'hôpital Paul Chapron – avenue Pierre Brûlé – 72400 LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 116 117

Des médecins généralistes assurent des gardes :

- En semaine de 20h00 à minuit
- Le samedi de 12h00 à minuit
- Le dimanche et les jours fériés de 8h00 à minuit

**Dans un premier temps, ne pas se déplacer.**

**Appelez le 116 117 qui est réservé à la médecine de garde.**

**Faire le 15 en cas d'urgence.**

- **Dons du sang :**

Tous les mois, une collecte de sang est organisée aux Halles Denis Béalet de LA FERTE BERNARD.

Les dates sont affichées à l'extérieur de la mairie, au niveau de l'abri bus.



## INFORMATIONS DIVERSES

- **Défibrillateur :**

Il est installé sur le mur du préau, à proximité de la salle municipale.

- **Commerce ambulant « Epicerie Campagnarde »:**

L'épicier « LIONEL » passe dans notre commune tous les mercredis matin.  
Vous pouvez le contacter au 06 36 36 86 14.

- **Dates et horaires des permanences des élus :**

Les permanences des élus départementaux et du député sont notées sur le panneau d'affichage de l'abribus.

Pour rappel ce sont :

- Mme Marie-Thérèse LEROUX : Vice Présidente du Conseil Départemental
- M. Jean-Carles GRELIER : Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de la Sarthe et Conseiller Départemental

- **Catastrophes naturelles :**

Si vous constatez de très grosses fissures sur les murs de vos maisons, il faut venir se faire connaître à la mairie le plus rapidement possible afin de compléter une déclaration pour transmettre aux services de l'État.

A savoir : la commune est adhérente à l'association « Catastrophes Naturelles Maisons Fissurées » du Département de la Sarthe.

- **Décorations de Noël pour la commune :**

Cette année, les illuminations des candélabres sont allumées depuis le 03 décembre.

Les décorations extérieures ont été installées par la Municipalité et deux habitants le lundi 9 décembre.



## ENTREPRISES PRÉSENTES SUR NOTRE COMMUNE

- **Les Trois Merlettes de Villarceau, chambres d'hôtes :**

Mr NEVEU vous propose 3 chambres d'hôtes.

- Adresse : Villarceau – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 06 30 58 79 08



- **Haras de La Pelois :**

Nous avons la chance d'avoir sur notre commune un centre équestre muni d'un poney club ainsi que d'un cheval club.

Vous pouvez y trouver une pension pour les chevaux, de l'élevage, de la vente de chevaux et de poneys.

Vous pouvez y faire des balades en poneys ou organiser des journées anniversaires.

Labellisé École Française d'Équitation, il est ouvert 7 jours / 7.

Une section Sport Étude est également accessible de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale.

- Adresse : La Pelois – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 06 84 59 26 20
- Site internet : [www.harasdelafois.com](http://www.harasdelafois.com)





- **Ferme de La Vallée :**

Lucas PARIS, agriculteur installé à la ferme de La Vallée.

Lucas présentera « Tétine » sélectionnée dans son élevage, au prochain Salon de l'Agriculture à Paris, qui aura lieu du 22 février au 02 mars 2025.



- **Pauline BOURLIER, céramiste :**

Diplômée du CAP Tournage en céramique, Pauline est céramiste-potière, elle a créé « PAUSE Céramique » il y a 1 an à Saint-Martin-des-Monts.

Création de vaisselle et de bijoux, elle fait aussi ses propres recherches d'émaux (les couleurs) pour obtenir une palette de nuances douces et uniques.

Vous pouvez retrouver son travail en permanence à la boutique Au cœur des Artistes rue Gambetta au Mans ou à l'occasion d'événements locaux : du 18 au 23 décembre : au salon des métiers d'arts au Mans / Esplanade des Jacobins. De quoi trouver des cadeaux originaux pour vos proches !

Elle donne aussi des cours d'initiation au tournage et à la plaque, les samedis de 9h à 12h au centre culturel La Laverie à La Ferté-Bernard, plus d'informations sur leur site "Les samedis poterie" ou en la contactant.

Pour toute demande, vous pouvez la contacter au 06.42.51.52.55, par mail : [bourlier.64@gmail.com](mailto:bourlier.64@gmail.com), sur Instagram : [pause\\_ceramique](https://www.instagram.com/pause_ceramique) ou sur Facebook : [PAUSE Céramique](https://www.facebook.com/PAUSECERAMIQUE)





## INFORMATIONS SUR NOS AMIES LES BÊTES

- **Pour les chats :**

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont dans l'**obligation de les faire identifier**.

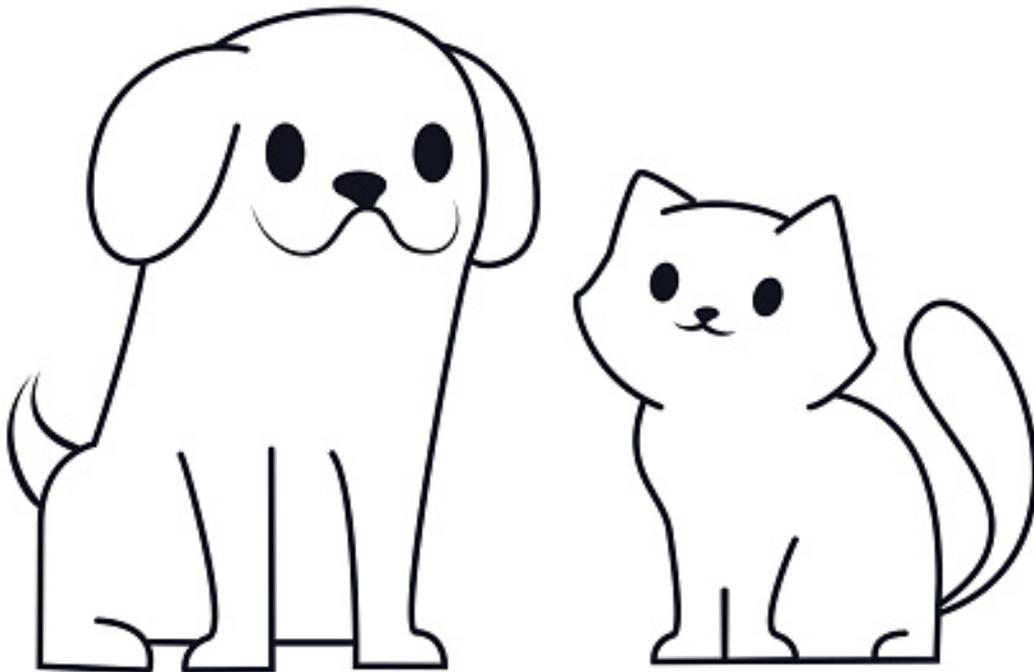
Pour éviter une surpopulation, vous pouvez les faire stériliser. Nous vous rappelons qu'une chatte peut avoir 2 portées par an et jusqu'à 4 ou 5 chatons par portées.

- **Pour les chiens :**

Rappelons que la **divagation des chiens est formellement interdite** sur la voie publique.

Les propriétaires sont passibles d'une amende pour le non ramassage des déjections de leurs animaux.

De même qu'ils sont aussi passibles d'une amende et leur responsabilité est engagée en cas d'accident causé par l'animal.

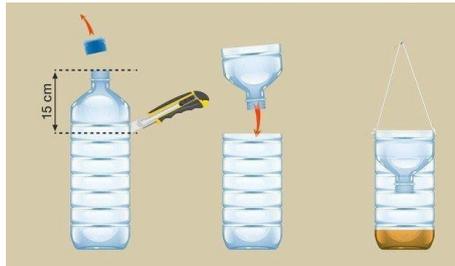




## CONVENTION ALLO GUÊPES

Pour éviter d'avoir chez soi un nid de frelons, il est recommandé de poser des pièges du mois de mars jusqu'aux premières gelées.

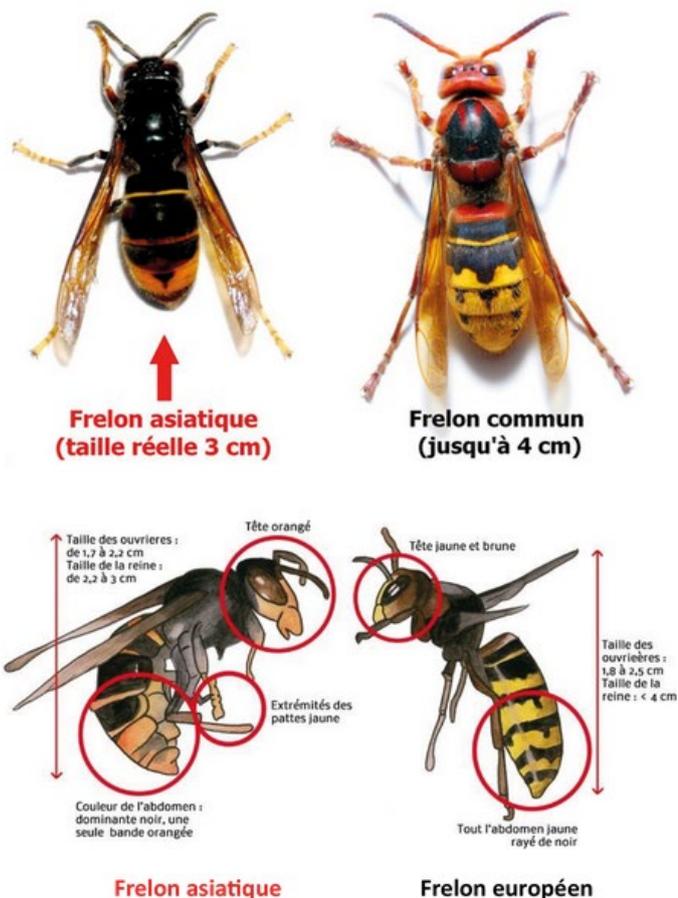
Pour ce faire, coupez une bouteille en deux, mettez à l'intérieur un mélange composé de 3 ingrédients indissociables : 1/3 de bière brune, 1/3 de sirop de cassis et 1/3 de vin blanc (ce dernier évitera de prendre au piège les abeilles qui nous sont très utiles).



Mais, si malgré tous vos efforts, des nids s'implantent, **la première chose à faire est de contacter la mairie**, qui se chargera de contacter M. LEVEQUE Stéphane de la société Allo Guêpes avec qui le Conseil Municipal a passé une convention.

- Si l'intervention se passe sur le domaine public, la commune prendra la totalité de la facture à sa charge.
- Si l'intervention se passe sur le domaine privé, la commune prendra alors 90 % de la facture à sa charge avec un montant maximum de 150 €.

Mais vous vous dites sûrement : comment faire la différence entre les deux espèces de frelons : l'Européen et l'Asiatique ? Voici la réponse en images :





## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Mairie :

- Adresse : 2, rue de Belle-Vue – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 02 43 93 57 84
- Mail : [commune-de-st-martin-monts@orange.fr](mailto:commune-de-st-martin-monts@orange.fr)
- Site internet : <https://www.saint-martin-des-monts.fr/>
  
- Jours et heures d'ouverture :
  - Le mercredi de 13h30 à 17h30
  - Le vendredi 14h30 à 18h00
  - Une permanence du maire et des adjoints : un samedi par mois **sur RDV**



**Attention :** fermeture de la mairie pour les fêtes de fin d'année du lundi 23 décembre 2024 au jeudi 02 janvier 2025 inclus.

Réouverture le vendredi 03 janvier 2025.

### Numéros d'urgence :

- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15 ou 112
- Maison médicale de garde : 116 117
- Pharmacie de garde (après 20h) : 0825 120 304
- Centre hospitalier de LA FERTE BERNARD : 02 43 71 61 51
- Alerte terrorisme : 197
- Centre antipoison et toxico vigilance – ANGERS : 02 41 48 21 21
- Info drogue : 02 43 71 84 14
- Harcèlement et Cyber Harcèlement : 3018

### Numéros utiles :

- ENEDIS – dépannage électricité : 09 72 67 50 72
- Véolia – service des eaux : 09 69 32 35 29
- Service social de LA FERTE BERNARD – Espace Ariane : 02 43 60 79 30
- Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise : 02 43 60 71 72
- SYVALORM : 02 43 35 86 05
- Relais Petite Enfance (ex RAMPE) : 02 43 93 07 07



**INVITATION CEREMONIE DES VOEUX**

La cérémonie des vœux se déroulera **le samedi 18 janvier à 16h** dans la salle Jeanne CHEROT.

Ce coupon réponse sera à déposer au plus tard le **vendredi 10 janvier 2025** en mairie.



Cérémonie des vœux

Monsieur et/ou Madame .....

Sera(ont) présent(s)  
Nombre de personne(s) présente(s) .....

Ne sera(ont) pas présent(s)